



**ville de
Grans**

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/26

ID : 013-211300447-20260309-DEC_2026_33-AU



N° 2026/33

1.4 – Autre type de contrat

Approbation de l'offre de la société DIAC LOCATION concernant un contrat de location de la batterie du véhicule électrique RENAULT Z.E EXTRA R-LINK

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000 € HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision n° 2020/82 du 9 novembre 2020 portant approbation du contrat de location de la batterie du véhicule RENAULT Z.E EXTRA R-LINK avec la société DIAC LOCATION,

Considérant que ledit contrat est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler,

Vu la proposition de la société DIAC LOCATION enregistrée en Mairie le 9 mars 2026 sous le numéro GED 2026-666 pour le renouvellement sur une période de 3 ans du contrat de location de la batterie du véhicule Renault RENAULT Z.E EXTRA R-LINK immatriculé FT-401-ZM,

Considérant que l'offre de la société DIAC LOCATION correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

De signer le contrat de location de batterie pour le véhicule électrique RENAULT Z.E. EXTRA R-LINK et tous les documents s'y rapportant avec la société DIAC LOCATION, sis 14, Avenue du Pavé-Neuf 93168 NOISY-LE-GRAND, pour un prix global et forfaitaire mensuel de 75,60 € (soixante-quinze euros et soixante cents hors taxes) soit 907,20 € annuel (neuf cent sept euros et vingt cents hors taxes) et 1 088,64 € TTC (mille quatre-vingt-huit euros et soixante-quatre cents toutes taxes comprises).

Article 2 :

Le contrat est ainsi conclu pour une période de 5 ans ferme à compter de sa signature.

Article 3 :

Les crédits sont prévus au budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le directeur des services techniques de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service du Magasin et au secrétariat des services techniques, au services Commande Publique et Finances pour engagement.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 09/03/2026

Publié le 10/03/26

Le Maire,
Philippe LÉANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 10/03/2026
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

CONTRAT DE LOCATION DE BATTERIE - Engagement de Location

CLIENT - Raison sociale du client ou nom **COMMUNE DE GRANS**

N°R.C.S ou RM :

Siret **21130044700011**

Adresse **BOULEVARD VICTOR JAUFFRET**

Code postal : **13450**

Ville **GRANS**

Tel :

Durée en mois **60**

Kilométrage(Km)

Le contrat est fait dans les conditions et options souscrites ci-après

PRESTATIONS PAR VEHICULE / BATTERIE

Date de livraison : //

Nb de loyers facturés

Périodicité : **Mensuelle**

60

Loyers (en euros)

LOCATION BATTERIE (1)

PRESTATIONS

- ☐ Autopartage
- ☐ Maintenance (2)
- ☐ Pneumatiques (3) Nb :
- ☐ Pneumatiques Hivers (3) Nb :
- ☐ Roues Hivers (3) Nb :
- ☐ Véhicule Révision/Entretien (3)
Option : ☐ Base ☐ Similaire
- ☐ Véhicule de Remplacement (2)
Option : ☐ Référence ☐ Confort ☐ Intégral
- ☐ Frais de gestion
- ☐ Renault Assurance
- ☐ Divers
- ☐ Divers
- ☐ Divers
- ☐ Divers
- ☐ Divers

TOTAL GÉNÉRAL (HTVA pour les VU et TTC pour les VP et les QM)

(1) Assistance incluse - (2) Réserve aux véhicules neufs et aux véhicules d'occasion de moins de 15 000 Km
(3) Si prestation maintenance souscrite

Coût des 100 km supplémentaires

☒ pour Batterie **5,00 Euros**

Mode et délai de paiement

Mandat Administratif **30** jour(s)

VEHICULE (S)

Marque **RENAULT**

Version **Z.E. EXTRA R-LINK**

Nombre : **1**

Tarif N° :

☐ VN ☒ VO Type Mine : **04H1R**

Genre

☐ VP ☒ VU ☐ QM

Date de 1^{re} mise en circulation (VO) : **06/11/2020**

Kilométrage au compteur (en km) : **36 162**

Options :

VEHICULES NEUFS IDENTIQUES

N° Contrat Père :

N° VIN	N° BIN	Contrat
VF1FWEZBC63735699		
FT-401-ZM		

La valeur assurée HT de la batterie est de **8100.00** (cf. conditions générales de location de batterie, art. 8).

En dessous de **7500** km annuel, il n'y a pas de remboursement km (cf. conditions générales de location de batterie, art. 11.2).

De convention expresse entre les parties, le locataire reconnaît :

- avoir pris connaissance des conditions générales de location, des prestations optionnelles et des annexes ci-dessous référencées qu'il approuve et dont un exemplaire lui a été remis et qui forment un tout de manière indissociable.
- être un utilisateur professionnel averti

Référence des conditions générales

CG.BAT.VE.ENT.04-2024

Diac Location

14 avenue du Pavé-Neuf
93168 Noisy-le-Grand Cedex

Frédéric SCHNEIDER

Cachet du locataire :

Signature du locataire :

Monsieur le Maire,
Philippe LEANDRI

A : **GRANS**

Le 10/03/2026

CONTRAT DE LOCATION DE BATTERIE - Engagement de Location

CLIENT - Raison sociale du client ou nom **COMMUNE DE GRANS**

N°R.C.S ou RM :

Siret **21130044700011**

Adresse **BOULEVARD VICTOR JAUFFRET**

Code postal : **13450**

Ville **GRANS**

Tel :

Durée en mois **60**

Kilométrage(Km)

Le contrat est fait dans les conditions et options souscrites ci-après

PRESTATIONS PAR VEHICULE / BATTERIE

Date de livraison : //

Nb de loyers facturés

Périodicité : **Mensuelle**

60

Loyers (en euros)

LOCATION BATTERIE (1)

PRESTATIONS

- ☐ Autopartage
- ☐ Maintenance (2)
- ☐ Pneumatiques (3) Nb :
- ☐ Pneumatiques Hivers (3) Nb :
- ☐ Roues Hivers (3) Nb :
- ☐ Véhicule Révision/Entretien (3)
- Option : ☐ Base ☐ Similaire
- ☐ Véhicule de Remplacement (2)
- Option : ☐ Référence ☐ Confort ☐ Intégral
- ☐ Frais de gestion
- ☐ Renault Assurance
- ☐ Divers
- ☐ Divers
- ☐ Divers
- ☐ Divers
- ☐ Divers

TOTAL GÉNÉRAL (HTVA pour les VU et TTC pour les VP et les QM)

(1) Assistance incluse - (2) Réserve aux véhicules neufs et aux véhicules d'occasion de moins de 15 000 Km
(3) Si prestation maintenance souscrite

Coût des 100 km supplémentaires

☒ pour Batterie **5,00 Euros**

Mode et délai de paiement

Mandat Administratif 30 jour(s)

VEHICULE (S)

Marque **RENAULT**

Version **Z.E. EXTRA R-LINK**

Nombre : **1**

Tarif N° :

☐ VN ☒ VO Type Mine : **04H1R**

Genre ☐ VP ☒ VU ☐ QM

Date de 1^{re} mise en circulation (VO) : **06/11/2020**

Kilométrage au compteur (en km) :

Options :

VEHICULES NEUFS IDENTIQUES

N° Contrat Père :

N° VIN

N° BIN

Contrat

VF1FWEZBC63735699

FT-401-ZM

La valeur assurée HT de la batterie est de **8100.00** (cf. conditions générales de location de batterie, art. 8).

En dessous de **7500** km annuel, il n'y a pas de remboursement km (cf. conditions générales de location de batterie, art. 11.2).

De convention expresse entre les parties, le locataire reconnaît :

- avoir pris connaissance des conditions générales de location, des prestations optionnelles et des annexes ci-dessous référencées qu'il approuve et dont un exemplaire lui a été remis et qui forment un tout de manière indissociable.
- être un utilisateur professionnel averti

Référence des conditions générales

CG.BAT.VE.ENT.04-2024

Diac Location

14 avenue du Pavé-Neuf
93168 Noisy-le-Grand Cedex

Frédéric SCHNEIDER

Cachet du locataire :

Signature du locataire :

Précédée de la mention "lu et approuvé"

Monsieur Le Maire,
Philippe LEANDRI

A : Grans

Le 10/03/26



Tarifs Mensuels TTC

	Kilométrage / an					
	Jusqu'à 7500	10 000	12 500	15 000	17 500	20 000
Kangoo 33 kWh						
Toutes durées	75,60 €	85,20 €	94,80 €	104,40 €	114,00 €	123,60 €

Location de batterie assistance incluse (€ TTC)

Km sup : 5 cts € TTC

Kilométrage minimum par an : 7 500 km